

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-38
CONCERNANT L'OCTROI D'UN PERMIS AUX FINS DE CONSTRUCTION
D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LE LOT 6 528 050,
CADASTRE DU QUÉBEC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 18 août 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-38 concernant l'octroi d'un permis aux fins de construction d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 528 050, cadastre du Québec. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 19 août 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 19 août 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 19 août 2025

(s) Mariane Michaud, greffière